

MAIRIE DE SARTILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2010

Etaient présents : Monsieur RAULT, Maire

Messieurs FOURRE, LUCAS, VILQUIN, adjoints

Mesdames LEFRANC - GOUELLE, Messieurs LOUIS dit GUERIN, RESBEUT, BELLOIR

Madame CLAIRAY absente donne procuration à Monsieur RAULT

Absents excusés : Monsieur PAUL, Madame PERRIGAULT.

Absents : Madame HINET, Messieurs CAHU, COULOMBIER.

Secrétaire de séance : Madame GOUELLE

-Proposition de convention de la troupe « Théâtre en Partance » pour l'année scolaire 2010-2011.

Monsieur RAULT résume diverses appréciations sur les prestations de la troupe « Théâtre en Partance » pour l'année scolaire écoulée, et, propose qu'au prochain budget une ligne budgétaire soit créée pour le poste *CULTURE*.

Monsieur LUCAS commente à son tour l'intervention de la compagnie « Théâtre en partance » dans les différentes classes des établissements scolaires (Collège, Ecole Alain Fournier et Ecole Sainte-Thérèse), et fait part d'un bilan satisfaisant en général, mais déplore néanmoins le peu d'intérêt du public surtout à la représentation du 21 mai 2010.

Monsieur LUCAS propose au conseil le nouveau projet de collaboration entre la commune et le Théâtre en Partance pour l'année 2010-2011, à savoir :

- Le prix est ramené à 6.000 €, (sous forme de subvention culturelle au profit du théâtre en Partance – les Embruns)
- Le recentrage sur les scolaires avec une représentation « Longue vue et courte échelle » qui va leur être réservée le vendredi 17 décembre 2010 en après-midi.
- Un spectacle tout public avec participation des enfants en lever de rideau le 18 février 2011. La troupe propose pour cette soirée « Il est difficile d'innocenter quelqu'un qui n'a rien fait » de Georges Courteline
- 2 gratuités par élève participant, (lui-même et un de ses parents).

La convention est acceptée par : 7 voix pour, 2 abstentions.

- Bulletin municipal

Monsieur LUCAS donne des précisions sur le bulletin municipal qui pourrait paraître début OCTOBRE, et propose de mettre l'accent sur la présentation des entreprises installées récemment sur la commune.

Le coût pour un tirage à 900 exemplaires s'élève à 1.173,00 Hors taxes.

- Autorisation spéciales d'absence pour les agents communaux (décès, mariage, naissance)

Monsieur RAULT rappelle que pour ces événements familiaux, le code du travail est appliqué.

Après analyse, il s'avère que l'autorisation d'absence pour le décès d'un proche n'est pas suffisante, et, qu'il pourrait être alloué 3 jours d'absence rémunérée pour le décès d'un père, mère, conjoint, enfant, et également 3 jours par an pour enfant malade de moins de 16 ans.

Le conseil charge Monsieur le Maire de proposer cet avenant au Comité Technique Paritaire pour validation.

- Lotissement Le Fonteny : Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM.

Les travaux d'extension de ce lotissement pourraient être confiés au SDEM qui deviendrait le maître d'ouvrage. Le coût est estimé par les services de la SDEM, pour l'éclairage public à 25.000 € et la participation de la commune à 11.320€ TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage ainsi que la convention pour le groupement de commandes.

- Acquisition de terrain pour réserve foncière.

Monsieur Le Maire, rappelle la délibération du 27 février 2007 concernant l'acquisition d'une surface de 12.000 m² dans une parcelle de 40.000 m². La vente n'a pas abouti suite à la défaillance du promoteur.

Le propriétaire de cette parcelle est toujours vendeur au prix de 12.00 € le m², l'indemnité pour l'exploitant n'est pas connue à ce jour.

Les projets notamment la construction de la maison médicale, une éventuelle extension de la maison de retraite, nécessitent que la commune dispose d'une réserve foncière pour les satisfaire. D'autres projets « en sommeil » sont évoqués et pourraient être implantés sur ce site.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à négocier.

- Chaudière de l'école maternelle.

Cette chaudière présente des signes d'usure. L'entreprise SOS GAZ qui assure la maintenance a fourni un devis pour son remplacement et propose deux options :

- une chaudière *ELM LEBLANC* chiffrée à 7.127,45 € TTC,

- une chaudière *SAULNIER DUVAL* à 4.946,67 € TTC.

Les garanties sont identiques pour les deux modèles.

La version la plus onéreuse ELM LEBLANC à 7.127,45 € est retenue pour sa performance.

- Equipement de la salle culturelle d'éthylotest.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition faite par une entreprise locale pour l'équipement de la salle culturelle d'un éthylotest.

Le conseil municipal est favorable à la location pour un an de cet appareil pour la somme de 396 € comprenant toute la maintenance plutôt qu'à l'achat pour le prix de 159 €, sachant que la vérification est obligatoire et nécessaire suivant la fréquence d'utilisation.

- Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel de l'eau. Le conseil prend connaissance d'un rendement satisfaisant à 90.4 % (au lieu de 85.60 % en 2008). La commune distribue l'eau à 890 abonnés pour une consommation globale de 73.969 m³. L'eau est de très bonne qualité, le prix est inchangé et revient à 2.13 € le m³ pour un abonné qui consomme 120m³ par an.

La S.T.G.S. suggère d'améliorer nos installations et quelques travaux sont à envisager.

En ce qui concerne l'assainissement le prix est également maintenu à savoir 1.94 € le m³ pour un abonnement à 120 m³. Là, aussi des travaux sont à prévoir notamment pour le stockage des boues.

Le conseil municipal approuve ce rapport pour 2009

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention faite par le club de gymnastes de la HAYE-PESNEL, et par les Etincelles d'AVRANCHES.
- Précisions sur l'embauche de la personne à la commune de SARTILLY
Il est âgé de 26 ans, pompier depuis quelques années, il est maçon de formation.
Il est embauché en CDD pendant un an, s'engage à être pompier et habiter SARTILLY